

Poitiers le 28 mai 2019

Les associations de protection de l'environnement,  
membres de la CLI de Civaux:

**ACEVE**,(association pour la cohérence environnementale en Vienne)

**Amis de la Terre Poitou**,

**GSIEEN 86**.(groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire)

Lettre ouverte aux maires ,  
aux conseillers municipaux  
du PPI de Civaux.

Mesdames, Messieurs, Maires et Conseillers,

Élaboré par la Préfecture 86 qui est entièrement responsable de son application, le nouveau PPI de Civaux étendu à 20 Km se met en place. En cette circonstance, il nous paraît utile d'apporter aux élus des informations complémentaires sur les enjeux et les modalités d'application du PPI de la centrale nucléaire de Civaux dans les nouvelles communes concernées par ce plan.

### **Le champ d'application du PPI 20 Km**

Ce PPI apporte la réponse à un accident nucléaire mineur qui serait classé 4 ou 3 à l'échelle INES. Ce qui signifie qu'il serait de faible niveau et de courte durée.

Un accident majeur à cinétique rapide, qui serait classé 6 ou 7, nécessiterait la mise en oeuvre du « Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur », applicable sur l'ensemble du territoire français, si la menace nucléaire franchissait le rayon des 20 Km.

### **Quelques repères**

#### **Un acteur de l'économie du territoire :**

EDF, sur-endettée depuis de nombreuses années, doit impérativement assurer le financement de travaux vitaux pour son avenir. Le coût de la construction des EPR de Flamanville et d' Hinkley Point (en Angleterre) a plus que triplé, de même que la durée du chantier.

Dans ce contexte, comment financer les travaux pharaoniques du « grand carénage » et du post Fukushima qui s'élèveraient à 100 M€ (milliards d' euros) d'après la Cour de Comptes, auquel il faudra bien un jour ajouter le stockage des déchets et le démantèlement des centrales ? Le grand carénage consiste à rénover et renforcer les centrales pour prolonger leur fonctionnement jusqu' à 60 ans si possible !

Une recapitalisation de 3 M€ a déjà été versée par l' État à EDF il y a deux ans. Le cours des actions EDF s'est effondré ces 12 dernières années en perdant 86% de sa valeur au point qu' elles ont dû être évincées du CAC 40. Dans la même période, l'endettement est passé de 33,4 M€ en 2013 à 70 M€ en 2017. Il serait revenu à 33 M€ cette année 2019.

Cette situation oblige l'état à restructurer EDF suivant un plan baptisé « Hercule ». Il est prévu que la branche nucléaire de l'entreprise soit nationalisée à nouveau à 100%, tandis que l'électricité produite par les énergies renouvelables serait privatisée. Ce montage permettrait à EDF de répartir sa dette pour « investir » plus facilement....

AREVA a fait faillite malgré une recapitalisation de 4,5 M€ par l'État, puis a été restructurée et transformée en ORANO. La construction déficitaire des EPR a été confiée à EDF.

La hausse prévue prochainement de 6% sur le prix de l'électricité ne fera que soulager la

participation du fisc à la survie de la filière nucléaire en France.

Le traitement de l'accident de Tchernobyl est estimé à 500 milliards de dollars. Il est pris en charge par la communauté internationale.

Tous ces milliards versés dans la filière nucléaire font cruellement défaut au développement des énergies renouvelables et à la recherche dans ce domaine.

Par ailleurs, avec le dilemme des déchets et de leur stockage problématique et contesté à Bure, l'ANDRA coûte une fortune supplémentaire. Le projet d'entreposage du combustible usé dans des piscines centralisées va encore augmenter les risques d'accidents et de pollutions, ce qui impacte les sites avec leurs habitants pour toujours.

Le nucléaire constitue une entrave à la transition énergétique pourtant indispensable à la survie de nos sociétés ce qui présente un effet pervers à sa prétendue « neutralité carbone ». Le nucléaire est un acteur pas du tout économique, cher aux contribuables français, beaucoup trop cher.

### **Les mesures post-Fukushima.**

♣Création de la Force d'action rapide nucléaire (FARN).

Conçue pour lutter contre un accident nucléaire très grave, la FARN basée à Civaux n'est justement pas prévue pour intervenir à Civaux car si un accident grave s'y produisait, celle-ci serait considérée localement comme indisponible. La FARN de Civaux est prédisposée à intervenir ailleurs, en France ou chez nos voisins le cas échéant.

### **Le ciment du bâtiment réacteur 1.**

Raté à la construction, le béton est fissuré et présente de nombreux défauts. Pour rattraper l'étanchéité défailante, EDF enduit toute la surface intérieure et extérieure du bâtiment interne d'une résine qui, suivant les consignes de son fabricant, ne doit pas subir de températures supérieures à 40 °C. Or, en cas d'accident grave, la température pourrait atteindre 140°C. La résine n'y résisterait pas plus de 72 heures. L'enceinte dite de confinement ne retiendrait plus les gaz radioactifs. L'évacuation d'une large zone serait alors impérative, dans le PPI et au-delà.

### **Les risques en cas d'accident dans une centrale nucléaire en France**

Les accidents nucléaires graves sont toujours dus à un défaut de refroidissement, ce qui provoque par effet domino, le dénoyage du combustible, la fusion des assemblages, la radiolyse de l'eau (décomposition de la molécule en oxygène et hydrogène) et l'explosion d'hydrogène. Cet enchaînement fatidique fut observé à Tchernobyl, et trois fois à Fukushima engendrant une pollution environnementale catastrophique. Le corium (magma radioactif en fusion entre 2400 et 2800 °C) perce la cuve en acier puis le radier en béton. Nul ne sait où il en est aussi bien à Tchernobyl qu'à Fukushima. Mais même longtemps après le début de l'accident, une explosion nucléaire pourrait se produire si par malchance une grande quantité de corium se rassemblait et atteignait la fatidique masse critique des matières radioactives capables d'exploser spontanément. Un autre danger d'explosion existe si le corium entrerait en contact avec une nappe d'eau souterraine.

Pour se protéger de la contamination, la population doit évacuer loin de l'accident, très loin. Le nuage de Tchernobyl avait franchi les frontières de la France malgré l'interdiction de nos douaniers.

Le nombre de victimes de l'accident de Tchernobyl fait encore débat. Il est de l'ordre du million, peut-être deux millions suivant les sources. En France, la densité de population étant très supérieure à celle de l'Ukraine ou de la Biélorussie, le nombre de victimes y serait beaucoup plus grand ainsi que les conséquences sociales et économiques (territoires, élevages, agriculture, sacrifiés à jamais).

Voir en annexe la note sur les 37 accidents nucléaires survenus dans le monde.

## **Focus sur l'ingestion d'iode stable**

La prise d'iode stable est nécessaire mais pas suffisante pour se protéger de toute la **contamination** radioactive et elle n'a pas d'effet contre les **radiations**. Les comprimés d'iode, qu'il faut impérativement absorber quand l'ordre en est donné, ne protègent que la thyroïde que de l'iode 131. Les autres radionucléides peuvent attaquer nos autres organes, y compris la thyroïde. Le comprimé doit être administré 1 à 2 heures avant le passage du nuage radioactif. Son efficacité est de 24 h maximum. Les enfants, les bébés, les femmes enceintes, sont à protéger en priorité car la radioactivité agresse tout particulièrement les cellules en phase de croissance. Voir la note en annexe sur les comprimés d'iode.

## **Pathologies radio-induites observées à Tchernobyl d'après Vassili Nesterenko**

La radioactivité a des effets très variés et très agressifs sur le vivant. L'irradiation peut détruire nos cellules à distance. La contamination par ingestion ou pénétrations de radionucléides peut en faire autant. En fonction des doses reçues, des pathologies mortelles ont été observées après l'accident de Tchernobyl causées par des nécroses ou des cancers. En dessous, une liste sommaire en donne un aperçu.

- Cancer de la thyroïde causé par l'iode 131 et /ou le césium 137.
- Cancer du sein, 2e place en nombre de cas.
- Diabète.
- Yeux, cataracte causé par le césium.
- Coeur : arythmies et arrêts cardiaques causés par le césium 137 qui s'y fixe en se substituant au potassium.
- Tension artérielle trop élevée.
- Appareil digestif, ulcères
- Leucémie causée par le césium et le strontium (équivalent du calcium) qui se loge dans les os et la moelle (régulation des globules rouges).
- Fertilité, placenta causé par le césium, malformations.
- Le cerveau, développement mental déficient.
- Système immunitaire détruit, « sida » du nucléaire.

Ceci illustre la dangerosité des nuages radioactifs qui ont parcouru le monde après les accidents nucléaires majeurs et aussi les essais aériens de très nombreuses bombes atomiques.

En cas de pollution nucléaire importante, la mise à l'abri de la population reste un problème très difficile à résoudre, pour ne pas dire impossible.

Les associations signataires de cette lettre, se mettent à la disposition des élus intéressés pour fournir toute information ou explication complémentaire.

A noter de plus que le nord de notre département de la Vienne se trouve à moins de 20 Km de la centrale de Chinon-Avoine. Les communes de cette zone sont incluses dans le PPI de Chinon, mais concernées de la même manière par le risque d'accident nucléaire.

Nous vous prions de croire, mesdames, messieurs, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour l'ACEVE, Jacques Terracher.

Pour les Amis de la Terre Vienne, Christophe Loir-Mongazon.

Pour le GSIEN 86, Hélène Heintz Shemwell.

Pour correspondance, contacter Jacques Terracher, 18 route de Thurageau, 86110 Mirebeau.

PS, en annexe : - Le palmarès INES des accidents nucléaires dans le monde  
- Une note sur la prise d'iode telle que les autorités en parlent.